



Succession : que devient un lep après décès

Par **Koued_old**, le **07/07/2007 à 14:57**

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté légale. rnrnNous avons une donation entre époux. rnrnNous sommes titulaires, chacun, d'un LEP. rnrnAu décès d'un des époux, que devient ce LEP, bien sûr après paiement des obsèques. rnrnLe solde du LEP au nom du décédé, peut-il revenir au conjoint survivant. rnrnSi, non, devons-nous, de notre vivant établir un testament spécifique à ce problème ? rnrn Merci, de vos bonnes réponses, qui nous aident beaucoup.